



Association Paritaire de Gestion du Paritarisme
Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture
A.P.G.P. Secrétariat du Paritarisme
8 rue du Chalet 75010 Paris
Tél : 01 42 84 28 71 Fax : 01 42 02 68 53 Courriel : apgp.architecture@apgp.fr

Approuvé par l'AG
du 21 avril 2011

Assemblée Générale du 15 juin 2010

Compte-rendu

Collège employeurs :

SdA : Jean-François CHENAIS, Jean-Pierre BARRANGER, Françoise GROSHENS, S. CHARNALLET, Boualem BELLEMOU

UNSFA : Jean-Michel DRESSE, Alain MASSON, Christophe CHOMEL, Claude BRANDON, Patrick JULIEN

Collège salariés :

CFDT : Alain HENAUX

CFTC : Yassin BOUAZIZ

CGC-CFE : François DUDILIEUX, François LE VARLET

CGT : Stéphane CALMARD

Président : Alain HENAUX (CFDT)

Vice-Président : Jean-François CHENAIS (SdA)

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Commissaire aux comptes : J. François DAURE

Comptable : Pierre CAPERAA

La Présidence déclare que l'Assemblée Générale de l'APGP est ouverte.

Son ordre du jour comprend :

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de l'AGE du 29 avril 2010
- 3 - Présentation et approbation du rapport moral
- 4 - Présentation et approbation du rapport financier, présentation et approbation des comptes de 2009 et des comptes de résultat,
- 5 - Vote des résolutions
- 6 - Présentation et approbation du projet de budget 2010
- 7 - Questions diverses

1 - Approbation de l'ordre du jour

Décision :

L'ordre du jour de l'AG du 15 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du procès verbal de l'AG du 29 avril 2010

- page 1 : ... une forte "incertitude"

- page 4 (dernière ligne) : "certaines organisations dont l'UNSFA et la sienne regrettent de ne pas avoir été prévenues que la délibération sur les comptes ne serait pas faite aujourd'hui et en sont très déçues"

Décision :

Le procès verbal de l'AGE du 29 avril 2010 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications apportées.

3 - Présentation et approbation du rapport moral

AH (CFDT) : *lecture du rapport moral.*

"Depuis l'AG du 30 avril 2009, nous avons tenu douze réunions de coordination, les objectifs fixés par l'AG de l'APGP pour 2008-2009 étaient les suivants :

- ✓ le renforcement des actions paritaires
- ✓ la mise en place d'une politique de communication
- ✓ le recouvrement des impayés de la collecte
- ✓ l'aménagement des locaux

✓ **Le renforcement des actions paritaires** : au cours de l'année 2009, l'Association a accompagné le fonctionnement décidé par les instances politiques de la branche de l'architecture, soit :

- 7 réunions de CPNNC
- 15 réunions de CPNEFP
- 37 réunions de CPR
- 6 réunions de sous commission "Mise à jour de la CCN"
- 2 réunions de sous commission "Santé-Prévoyance"
- 5 réunions de sous commission "Action Sociale"
- 10 réunions de sous commission "Emploi Formation Compétences"
- 20 réunions de "Coordination et de représentation de l'APGP"
- 1 réunion de "l'Assemblée Générale de l'APGP"

L'AG peut donc vérifier de l'activité paritaire en termes de réunions de la branche de l'architecture et de l'accompagnement financier mis à la disposition de ladite activité paritaire.

A ce jour, 5 CPR ont commencé une réflexion régionale sans pour cela pour l'instant procéder à des dépôts de dossiers spécifiques. Il conviendrait peut-être que les commissions nationales missionnent les CPR et irriguent celles-ci d'informations afin qu'elles accomplissent leur mission de relais et de proximité.

✓ **La mise en place d'une politique de communication** : conformément à la mise en place du budget 2009 voté en AG du 30 avril 2009, l'APGP a accompagné financièrement la mise en place d'une proposition de communication de branche.

De la même manière, l'APGP a procédé à l'achat d'outils informatiques mis à disposition des Présidences de CPR pour faciliter l'existence et la rédaction des comptes-rendus de celles-ci selon la décision de l'AG du 30 avril 2009.

Il faut cependant noter le non financement dans l'année d'un colloque national et d'une journée de formation comme annoncés à la dernière AG.

✓ **Le recouvrement des impayés de la collecte** : la cotisation pour le développement du paritarisme appelée en 2008 par l'OPCA PL sur la base de la masse salariale 2007 a fait l'objet d'une campagne de relance entre juin et la fin de l'année 2009 comme il est stipulé au sein du budget 2009. Celle-ci fut fructueuse puisque plus de 720 entreprises se sont mises à jour de leur cotisation pour le développement du paritarisme (2 tiers DOM et 1 tiers métropole).

✓ **L'aménagement des locaux** :

- les travaux de rénovation budgétés ont été réalisés comme vous l'avez constaté. Cependant, nous avons été confrontés à des situations compliquées avec l'APGTP au niveau de la répartition financière de ceux-ci.
- les travaux informatiques, annoncés lors de l'AG du 30 avril 2009, ont été réalisés ; avec toutefois une attention particulière à observer si un partage du matériel devait se réaliser lors du départ de l'APGTP de nos locaux.

Je ne peux conclure ce rapport moral sans regretter l'abandon programmé de la philosophie qui réunissait en un travail commun et solidaire l'APGP et l'APGTP. J'ose cependant espérer que seule l'intelligence des hommes et des femmes gèrera ce moment.

Décision :

En ce qui concerne le dossier APGTP (séparation matérielle), la nouvelle Présidence va continuer à y travailler et communiquera dès que possible un rapport d'étape aux partenaires sociaux.

4 - Présentation et approbation du rapport financier - Présentation et approbation des comptes de 2009 et des comptes de résultat -

JFC (SdA) : *lecture du rapport financier.*

L'AG du 30 avril 2010 avait été informée des difficultés rencontrées pour établir un rapport cohérent, beaucoup d'éléments étaient globalisés dans le grand livre, les affectations n'étaient pas attribuées de façon précise.

Le travail a été mené par le comptable, les comptes ont été interprétés et les affectations sont régularisées à ce jour. Les comptes annuels ont été établis et sont présentés selon la réglementation. L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 9903 ainsi que les adaptations au règlement n° 9901.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, selon les hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 déc. 2009 est de 1.230.691 €, et fait apparaître un excédent de 15.956 compte-tenu de 30.986 € dûs par l'APGTP au titre de la mise à disposition de moyens. L'exercice a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 déc. 2009.

Faits majeurs de l'exercice postérieurs à la clôture :

- l'APGTP dans les locaux depuis le 01/09/2007 a contribué aux frais à hauteur de 50 %
- remplacement au poste de secrétaire général de FLV par PP
- démission de la comptable (comptabilité dorénavant externalisée)
- embauche d'une assistante auprès du secrétaire général, notamment pour le suivi de la comptabilité

Compléments d'informations relatifs au bilan et aux comptes de résultats :

- immobilisations : les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire suivant les durées suivantes :
 - * agencement des constructions : 10 ans
 - * matériel de bureau et logiciels : 4 ou 5 ans
 - * mobilier : 10 ans

Echéance des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Valeurs mobilières de classement : elles figurent au bilan pour 443.175 € pour une valorisation actuelle de 442.589.85 €.

Passif

Résultats de l'excédent de l'exercice précédent : 163.681 € ont été affectés en totalité au compte "réserve fonds social, actions paritaires, et travaux". Les travaux effectués durant 2009 ont été financés sur ce compte à hauteur de 45.562.40 €. Le compte "réserve" dédié aux actions paritaires est positif de 627.564 €. Le compte "réserve" de fonctionnement est positif de 380.000 €. Le compte "réserve" dédié au contentieux est positif de 50000 €. Le compte "report à nouveau" est positif de 21.237 €.

Comptes de régularisation du passif :

- charges à payer sur l'exercice 2008 :
 - * dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1609 €
- charges à payer sur l'exercice 2009 :
 - * dettes fournisseurs et comptes rattachés : 6392 €
 - * dettes fiscales et sociales : 5562 €

Total : 13563 €

Les charges à payer incluent les dettes fournisseurs dont les factures sont encore non reçues.

Dépenses :

Elles sont en augmentation d'environ 20 % par rapport à 2008, cela est dû pour partie à la mise en place d'une politique de communication décidée par l'AG de 2009 et par l'organisation de la logistique de réunions, enregistrement et transcriptions externalisées. La partie investissement de ce poste compte pour les deux tiers du budget, la charge courant devrait se situer avec les CPR autour de 10000 €.

Annexe : tableau comparatif reprenant les postes du bilan comptable.

Conclusion :

Le bilan est en augmentation d'environ 20 % et les augmentations ne sont pas linéaires sur tous les postes :

- loyer, charges locatives : + 18 %
- entretien, réparations : + 21 %
- consommation électrique : + 35 % (augmentation liée à l'équipement complémentaire, 2 serveurs et 2 climatiseurs fonctionnent à plein temps)
- assurances : ont doublé (augmentation liée à l'assurance des nouveaux matériels)
- communication et site internet : augmentation logique
- téléphone/fax/internet : + 41.42 %
- fournitures de bureau : stable
- affranchissement : grosse augmentation (liée aux mailings importants pour les relances de collecte).
Changement de système d'affranchissement par internet (gestion par la poste)
- location imprimante/photocopieur : + 41.96 %
- maintenance : + 70 % (2 contrats de maintenance informatique)
- documentation
- secrétariat extérieur : suite aux enregistrements de réunions
- personnel APGP : augmentation due à la présence des deux secrétaires généraux sur une période donnée
- commissions et actions paritaires : stable
- matériel pour les commissions
- frais de collecte
- frais divers : en diminution

Par rapport au résultat de 15000 €, un certain nombre d'éléments ne seront pas récurrents l'année prochaine.

Recettes :

- collecte 2009 : prévisionnelle (582.000 à ce jour + reliquat fin juin)
- prise en charge des réunions "prévoyance-santé" par l'opérateur : 28000 €
- mise à disposition de moyens (versements de l'APGTP)
- produits financiers : en baisse

Total : 767.178 € (+ 20 % d'augmentation)

Le résultat comptable 2009 ressort à 15.596 €

Rapport de M. Daure (commissaire aux comptes)

Les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. L'audit consiste à examiner les données, les comptes sont donc réguliers et sincères. Il y a deux catégories de comptes :

- des comptes avec des chiffres précis (facture, bulletin de paie)
- des comptes qui sont des estimations (provisions pour dépréciation, amortissements, factures non reçues).

Le travail consiste à vérifier la méthode qui est raisonnable et appliquée.

Vérification des informations spécifiques : aucune observation à formuler sur le rapport de gestion et la concordance avec les comptes annuels.

M. CAPERAA n'a aucune remarque particulière sinon que les comptes intègrent les modifications qui ont été exprimées à la précédente AG.

5 - Vote des résolutions

Résolutions :

1 - L'AG approuve le rapport moral et d'activité pour l'année 2009 avec les modifications apportées - adopté à l'unanimité moins une abstention

2 - L'AG, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes approuve à l'unanimité le rapport financier de l'année 2009 – adopté à l'unanimité

3 - L'AG approuve à l'unanimité les comptes de l'année 2009 et donne quitus de sa gestion à la Présidence de l'APGP – adopté à l'unanimité, moins une abstention

4 - L'AG approuve à l'unanimité l'affectation du résultat conformément aux décisions prises par l'AG précédente aux actions paritaires et au fonds social – adoptée à l'unanimité

6 - Présentation et approbation du projet de budget 2010

JFC (SdA) : Il faut être prudent au niveau de l'estimation des recettes, il risque d'y avoir une diminution de la collecte liée à la situation financière des entreprises et à la situation de l'emploi. Le budget prévisionnel est donc de 500.000 € (au lieu de 600.000 € habituellement) avec une petite diminution des prises en charge de réunions "prévoyance" dans la mesure où les avenants ont été négociés, il n'y aura donc plus besoin d'autant de réunions.

La mise à disposition de moyens a été reconduite car l'année 2010 sera globalement complète. Un complément de facturation a été refait (pas en totalité). Les produits financiers ont été minorés.

Le budget prévisionnel est de 667.000 € (en diminution de 100.000 €).

Dépenses :

- loyer, charges locatives : 23500 €
- entretien, réparations : stable
- électricité : en baisse puisqu'il n'y aura plus qu'un serveur et une clim
- assurances : à estimer après le départ de l'APGTP
- communication et site internet : budget reconduit
- téléphone/fax/internet : budget reconduit
- fournitures de bureau : en baisse (changement de fournisseurs)
- affranchissement : contrat avec la poste, stable
- photocopieur : stable
- maintenance : stable
- documentation : budget reconduit
- secrétariat extérieur : en augmentation (réunions des CPR)
- personnel APGP
- commissions et actions liées au paritarisme : budget reconduit (+ petite augmentation)
- matériel pour les commissions : en baisse
- frais divers : budget reconduit
- amortissements
- charges sur exercices antérieurs : en baisse
- collecte dans les DOM-TOM

Résolution :

5 - L'AG approuve à l'unanimité le projet de budget 2010 soumis par la Présidence.

7 - Questions diverses : aucune

La nouvelle Présidence, composée de Jean-Michel Dresse (collège employeurs) et de François Dudilieux (collège salariés) propose de clore l'Assemblée Générale du 15 juin 2010.